



La Conférence

Magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles
Année judiciaire 2017-2018 – N° 1 – Septembre 2017- Novembre 2017
Gent X – P 801284



Kleos

Essayez Kleos
3 mois
gratuitement

Il est temps

- de choisir la sécurité pour vos dossiers et votre communication
- vous focaliser sur vos clients et le travail juridique
- travailler encore plus efficacement

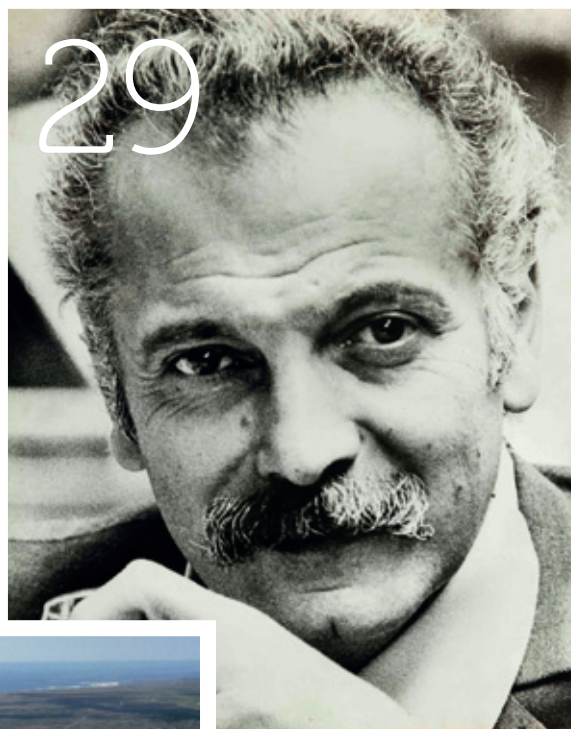
Il est temps de dynamiser la gestion de votre cabinet.

Essayez Kleos 3 mois gratuitement


wkbe.be/kleos-trial-adv



Wolters Kluwer
When you have to be right



- | | | | | | |
|--------------|-----------------------------|--------------|---------------------------------------|--------------|---|
| 5 | Editorial | 16 | Assemblée générale du 22 juin 2017 | 28-29 | Save the date |
| 6-7 | La commission 2017-2018 | 17 | Plaidoiries : prix Boels | 30-31 | Voyages : Rotterdam et l'Afrique du Sud |
| 8-9 | Accueil | 19 | Instantanés | 33 | Gastronomie |
| 10-11 | Compte-rendu : Andalousie | 20-21 | Plaidoiries : prix Le Jeune et Janson | 34 | Humeur |
| 12-13 | Compte-rendu : Grande Revue | 23 | Midis de la formation | 35 | Calendrier en bref |
| 14 | Compte-rendu sportif | 24-25 | Colloques | | |
| | | 26-27 | Prix | | |

Graphisme, lay-out, coordination et corrections: Wolters Kluwer
 Wolters Kluwer



Une solution riche en fonctionnalités et un service professionnel !



QUI NE S'EST PAS RETROUVÉ DEVANT DES CENTAINES DE DOCUMENTS À CLASSER ?

Manuellement, ce n'est pas une sinécure ...

LA SOLUTION

Dans **Forlex**, l'assistant de classement intègre une fenêtre vous permettant d'indiquer à quel dossier le document est lié.

Dans Outlook, l'assistant **Forlex** vous accompagne également pour ranger vos courriels ou pièces jointes.



VOTRE GAIN

Un rangement de documents plus intuitif et donc plus rapide.

Une gestion des dossiers plus efficace et plus sereine.



par François Viseur,
Président

C
hers amis,

En tant que président, il me revient d'introduire le périodique que vous tenez entre les mains et, de la même occasion, de faire démarrer la 177^e année de la Conférence.

Écrire un éditorial est un exercice aussi passionnant que complexe : en quelques lignes, je dois vous donner envie de suivre mon équipe pendant les dix mois qui viennent, en vous promettant ce que vous attendez tout en vous surprenant suffisamment pour vous donner envie, cette année encore, de participer à nos activités.

La complexité de l'exercice est d'autant plus grande que l'institution est vieille, le cahier des charges rigide et le public réputé difficile.

Mais l'exercice est plus passionnant encore parce qu'après plus de dix ans au barreau et deux années à la Conférence, je sais que c'est inexact. Le public n'est pas difficile, il est passionné. L'institution n'est pas vieille, elle est en constant renouvellement et, grâce au soutien de nos membres et du Conseil de l'Ordre, le cahier des charges tient davantage du roseau flexible que du chêne rigide.

À quatorze, nous espérons vous donner cette année ce que vous attendez... et peut-être un petit peu plus, juste pour vous faire plaisir !

Il y aura des formations, des colloques et des MDF. Il y aura des conférences, des PLA et un peu de sport. Entre Rotterdam et l'Afrique du Sud, la Conférence passera par Haïti pour contribuer aux activités d'une ONG qui assiste les enfants emprisonnés et, avec la formidable équipe du jeune barreau de cette année, nous vous concoctons d'autres belles surprises.

Pour en savoir plus, lisez la suite du périodique, visitez notre site, lisez nos e-mails et abonnez-vous à notre page Facebook ! Le périodique est et restera notre canal d'information principal mais, cette année, la Conférence utilisera aussi d'autres moyens de communication pour mieux atteindre son public.

Cette année, on va vous faire aimer le jeune barreau, alors bonne lecture, et à très bientôt !

Votre ami et président,

François Viseur

2017-2018

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE



Président
François Viseur

avenue Louise, 140
1050 Bruxelles
t 02/319 01 02
f 02/319 01 10
fviseur@earthavocats.com



Vice-président
Anne-Claire Dombret

avenue Molière, 256
1180 Bruxelles
t 02/344 50 56
f 02/344 55 65
acd@kalamian.be



Directeur
Céline Wiard

boulevard du Souverain, 100
1170 Bruxelles
t 02/318 21 40
f 02/318 21 49
c.wiard@avocat.be



Ancien président
Guillaume Sneessens

rue Souveraine, 95
1050 Bruxelles
t 02/514 27 61
f 02/514 26 32
g.sneessens@avocat.be



Orateur de rentrée
Sarah Ben Messaoud

place Eugène Flagey, 18
1050 Bruxelles
t 02/899 98 11
f 02/899 98 01
sarah.benmessaoud@equal-partners.eu



Cavit Yurt

rue Royale Sainte-Marie, 12
1030 Bruxelles
t 02/808 12 10
f 02/791 55 59
c.yurt@avocat.be

Secrétaire
Rédacteur en chef de la Conférence



Panagiota Baloji

rue de Stassart, 99
1050 Bruxelles
t 02/318 25 60
f 02/318 66 07
panagiota.baloji@live.be

Trésorier
Sponsoring



Annabelle Troch

avenue de l'Atlantique, 91
1150 Bruxelles
t 0479/23 90 05
a.troch@avocat.be

Officier de bouche



Olivia Ledoux

place du Champ de Mars, 2
1050 Bruxelles
t 02/510 52 00
f 02/510 52 18
o.ledoux@crosslaw.be

Activités scientifiques



Audrey Despontin

avenue Louise, 523
1050 Bruxelles
t 02/600 52 00
f 02/600 52 01
adespontin@buylelegal.eu

Secrétaire adjoint
Rédacteur en chef adjoint de la
Conférence



Stéphanie Michiels

rue de la Cambre, 22D bte 9
1200 Bruxelles
t 0498/50 29 10
f 02/763 35 66
smi@cntv.be

Trésorier adjoint
Sponsoring adjoint



Edouard Huysmans

avenue Louise, 391/2
1050 Bruxelles
t 0474/74 67 16
f 02/627 77 07
ehuysmans@sygmavocat.eu

Officier de bouche adjoint



Sarah Durant

chaussée de La Hulpe, 181/24
1170 Bruxelles
t 02/738 02 80
f 02/738 02 81
s.durant@avocat.be

Adjoint aux activités scientifiques



Justine Philippart

rue des Mèlèzes, 89
1050 Bruxelles
t 0474/35 43 84
j.philippart@avocat.be
Activités sportives et culturelles
Palais littéraires et artistiques
Cercle Marin



Patricia Thoelen

place Poelaert, 1
1000 Bruxelles
t 02/508 66 43
f 02/519 85 61
secretariat@cjbb.be
Secrétaire administrative

LE MOT DU BÂTONNIER



**Chers Confrères,
Chers membres de la Conférence,**

Parmi ses nombreuses attributions, le bâtonnier en compte une qui me tient particulièrement à cœur, à savoir la présidence d'honneur de la Conférence du jeune barreau.

Cette qualité me donne le privilège de prendre pour la première fois la plume au seuil de cette nouvelle année judiciaire afin de m'adresser à vous.

L'année judiciaire 2017-2018 confrontera notre profession à plusieurs défis. Je relè-

verai notamment que le sous-financement de la justice ne va pas s'améliorer et le mouvement de réformes législatives ne manquera pas de se poursuivre.

Surtout cette année judiciaire sera celle de la numérisation de nos écrits judiciaires. Le règne de l'e-deposit s'annonce, l'usage de l'outil informatique va devenir totalement incontournable dans l'exercice de notre profession.

Je voudrais aussi m'adresser aux nouveaux avocats stagiaires qui prêteront serment au début de cette année judiciaire. Ils ont choisi une belle profession et, pourvu qu'ils s'y impliquent, je ne

doute pas qu'elle leur apportera de nombreuses satisfactions.

Je veux les encourager à participer à la vie sociale du barreau puisqu'ils ont rejoint cette grande famille. Les activités de la Conférence ainsi que celles du Carrefour des stagiaires constituent de formidables opportunités afin de rencontrer leurs nouveaux confrères et de mieux s'intégrer dans la profession. Ces activités sont également d'un grand apport sur le plan culturel ou éducatif. J'espère vous y retrouver souvent et nombreux !

Je vous souhaite à tous une excellente année judiciaire.

LE BILLET DU VICE-PRÉSIDENT



par Anne-Claire Dombret

**Très chers Confrères,
Chers amis,**

Ces quelques mots pour vous dire le plaisir que j'ai à entamer cette nouvelle année judiciaire, avec l'aventure toute particulière qu'elle me réserve. C'est avec enthousiasme et énergie que je commence mon mandat de vice-présidente de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles au sein de l'équipe de François Viseur.

Ce mandat se décline traditionnellement autour de trois axes.

Le premier n'appelle que peu de commentaires, découlant immédiatement de la fonction que le vice-président sera appelé à remplir l'année suivante : il prépare son année de présidence, en établissant notamment les contacts utiles, en fixant une ligne directrice à son programme et en accompagnant le président en place tout au long de l'année.

La deuxième tâche du vice-président implique de siéger au sein de la commission du stage, qui est présidée par le dauphin. Le vice-président de la Conférence y côtoie également le délégué des stagiaires, ce qui lui permet notamment d'obtenir un retour sur sa troisième mission.

Cette troisième et dernière mission – non des moindres – consiste à organiser et à présider le jury des exercices de plaidoirie que sont appelés à passer les stagiaires en troisième année.

Si l'Ordre a confié cette mission à la Conférence du jeune barreau, et plus particulièrement à son vice-président, c'est

en raison de la place toute particulière que la Conférence réserve depuis toujours à l'éloquence.

Les membres de sa commission participent à travers le monde à divers concours de plaidoirie (le prix Paris-Montréal de la francophonie à Montréal, le concours Adam et Eve à Lausanne, les Conférences Berryer internationales à Paris et à Genève, la participation fréquente au concours international de la CIB, etc.) et organisent de multiples activités où l'éloquence est mise à l'honneur (l'assemblée générale de la Conférence du jeune barreau, la rentrée solennelle, le prix Le Jeune et Janson, le concours international de plaidoirie surréaliste, la Conférence Berryer à Bruxelles, les Cercles Marin, les Palais Littéraires et Artistiques, etc.).

Au fil des ans, l'ampleur des exercices de plaidoirie n'a cessé de croître.

Certains anciens présidents de la Conférence du jeune barreau racontent encore qu'ils avaient entendu près de cent stagiaires à ce titre durant leur mandat. Il y a environ cinq ans, on chiffrait le nombre de stagiaires à passer leur exercice de plaidoirie à quelque deux cent cinquante, alors que ce sont aujourd'hui près de trois cent cinquante stagiaires que le vice-président est appelé à convoquer.

En pratique, les séances des exercices de plaidoirie sont présidées par le vice-président lui-même (qui peut se faire remplacer par un ancien président de la Conférence ou par un orateur de rentrée), accompagné par deux assesseurs (des anciens commissaires de la Conférence, anciens membres du conseil de l'Ordre ou

lauréats des prix Boels, Le Jeune ou Janson) et par un expert technique diplômé du Conservatoire Royal de Bruxelles.

La Conférence, soucieuse d'exercer avec sérieux ce mandat, tente chaque année d'améliorer le déroulement des exercices de plaidoirie. S'il y a environ dix ans, le taux d'échec à l'exercice s'élevait à près de dix pour cent, celui-ci a aujourd'hui quasiment diminué de moitié, et ce notamment grâce aux précédents vice-présidents de la Conférence qui ont permis aux stagiaires d'assister désormais à une séance d'information, à recevoir une liste de conseils pratiques et même, en cas d'échec, à bénéficier de conseils individualisés avant de représenter l'exercice.

La Conférence du jeune barreau a également été sensible à objectiver ses cotations, en arrêtant désormais les points sur la base d'une fiche de points et, depuis l'année dernière, en organisant une finale parmi les dix meilleurs plaideurs avant de récompenser les deux meilleurs d'entre eux du prestigieux prix Boels.

Cette année aura pour particularité de soumettre aux stagiaires de nouveaux exercices. Tous les énoncés ont été réécrits durant l'été grâce à l'aide précieuse d'une petite équipe d'anciens commissaires et orateurs, que je remercie encore chaleureusement au passage. Désormais, les stagiaires pourront être appelés à conclure et à plaider sur des sujets aussi divers que le droit des obligations et de la responsabilité, le droit du bail, le droit du travail, le droit commercial, le droit familial, le droit international privé et même le droit intellectuel.

Que les stagiaires appelés à présenter leur exercice de plaidoirie cette année soient rassurés : si les énoncés sont renouvelés, ils ne sont en aucun cas plus compliqués.

L'exercice se veut constructif et enrichissant : s'il est préparé avec sérieux et rigueur, il sera réussi. En tout état de cause, il permettra au stagiaire de bénéficier d'un

retour sur sa prise de parole, ce qui n'arrive que trop rarement tout au long de nos carrières d'avocats.

Celui qui travaillera sa plaidoirie au point d'y prendre du plaisir – car là réside le secret d'une belle plaidoirie – nous donnera du plaisir à l'écouter, et décrochera peut-être l'un des deux prix Boels qui seront

attribués en mai prochain aux deux meilleurs plaideurs de l'année.

Beaucoup de plaisir donc, chers stagiaires.

Surprenez-nous et surprenez-vous !

LE MOT DE LA DÉLÉGUÉE DES STAGIAIRES



par
Sophia Azzoug

Chers Confrères,

La rentrée est arrivée ! Qui dit rentrée judiciaire, dit arrivée de nouveaux avocats-stagiaires que le Carrefour des stagiaires attend impatiemment

Le Carrefour, ayant pour vocation d'accueillir les nouveaux venus et de leur permettre de s'épanouir au sein du barreau de Bruxelles, mettra tout en œuvre pour leur permettre de rencontrer des confrères, pour leur proposer des formations ou encore pour être à leur disposition face à toute problématique que le jeune stagiaire pourrait rencontrer.

Cette année, le Carrefour et ses 12 commissions sont plus motivés que jamais à poursuivre l'ensemble des initiatives mises en place l'année passée.

En effet, l'année dernière fut l'année de tous les projets. Avec le nombre croissant

de demandes des avocats-stagiaires, le Carrefour a renforcé ses activités, que ce soit avec les projets audience ou encore le projet prison. Le programme a également été étoffé avec les projets « *Harcèlement sexuel* » et « *Néerlandais juridique* », que nous entendons poursuivre cette année. Si le « *Néerlandais juridique* » fut un franc succès avec pas moins de 120 stagiaires y ayant participé, le projet « *Harcèlement sexuel* » est encore en phase d'élaboration mais sera finalisé – nous l'espérons – durant cette année judiciaire.

Le Carrefour entend prendre en compte les demandes des stagiaires en terme de formations et poursuivra la mise en place de celles-ci dans des domaines divers et variés.

Au vu de leur succès, la Commission « *activités* » organisera à nouveau, chaque mois, des afterworks, permettant aux stagiaires et non-stagiaires de se rencontrer

dans une ambiance toujours des plus décontractées. À côté de ces afterworks, des activités sportives et culturelles seront également proposées.

Cette année encore, le Carrefour mettra un point d'honneur à renforcer les liens avec la Conférence du jeune barreau et le JABkes, notamment au moyen d'activités en commun telles que les afterworks ou encore la célèbre Nuit des stagiaires.

Bref, vous l'aurez bien compris, le Carrefour des stagiaires est, une fois de plus, gonflé à bloc et prêt à entamer une année de folie à vos côtés.

Au plaisir de vous voir lors de nos événements !

N'hésitez pas à liker notre page Facebook ou à consulter notre site internet (www.carrefourdesstagiaires.com) pour rester informés.

PROJET HUMANITAIRE DE LA CONFÉRENCE

Cette année, la Conférence vient en aide aux enfants en conflit avec la loi en Haïti.

En collaboration avec le bâtonnier Oschinsky et la commission des droits de l'homme du barreau de Bruxelles, nous participerons aux activités de l'**ONG belge Geomoun**.

L'objectif est double et s'inscrit dans une des missions de l'ONG : aider et sortir les enfants en conflit avec la loi des prisons d'Haïti.

Dans une première phase, nous collaborerons avec Geomoun pour mettre à jour et compléter le matériel de formation qu'ils diffusent auprès des acteurs de la justice locale : avocats, magistrats, policiers, directeurs de prison.

Nous profiterons de la Conférence Internationale des Barreaux, début décembre, à Port-au-Prince, pour aller présenter notre travail, sensibiliser sur la question et initier la deuxième phase de notre collaboration.

Là-bas, à l'issue de rencontres avec les acteurs locaux, nous aiderons Geomoun dans son projet de mise en place d'un système d'aide juridique destiné aux mineurs.

Nous vous tiendrons informés, tout au long de l'année, de l'avancée de ce projet et plusieurs événements seront organisés pour aider la Conférence à le financer.

Par ailleurs, si vous avez des connaissances en droit international humanitaire et souhaitez nous venir en aide, n'hésitez pas à vous manifester auprès de notre directeur Céline Wiard (cw@indigolex.com).

Merci déjà pour le soutien qui sera le vôtre !



COMPTÉ-RENDU DU VOYAGE EN ANDALOUSIE



par Florence
Margenat

Namibie, Israël, Colombie, Cuba... Que serait le jeune barreau sans son traditionnel grand voyage vers une destination habituellement ensoleillée ? Le président Sneessens nous avait promis une année exceptionnelle, il a tenu parole. Son grand voyage fut un city-trip, placé sous des auspices météorologiques, disons... peu cléments. Mais qu'à cela ne tienne ! Les dieux sévillans – puisque c'est de la belle andalouse qu'il s'agit – avaient décidé de nous offrir un beau moment d'amitié et de rencontres. Ne dit-on pas que la présence d'une victime expiatoire dans un groupe aide à le souder ? Cette année, la victime fut la météo et on peut dire qu'elle a joué son rôle à merveille, épaulée, il est vrai, par une équipe organisatrice de premier ordre, à qui l'on doit énormément.

C'est donc dans une ambiance joyeuse et décontractée que cette ribambelle de commissaires et son président nous ont entraînés de la majestueuse place d'Espagne – déserte pour l'occasion – aux somptueux jardins de l'Alcazar, en passant par une visite de la Giralda. D'apéritifs improvisés en dîners chaleureux, les activités se sont enchaînées à un rythme parfait, laissant les uns flâner, les autres grimper en haut des tours ou se perdre dans les explications tortueuses des audioguides. Notre séjour sévillan s'est achevé dans un mélange d'émotion, d'éclats de rire et d'applaudissements plus qu'enthousiastes à la *Casa « mundial » de la Guitarra* (autoproclamée), qui fait office tant de salle de spectacle que de musée : 58 guitares historiques accrochées aux murs selon les organisateurs (36 selon la police).

C'est ainsi que les oreilles bourdonnantes de claquements de talons et de plaintes passionnées, nous avons pris la route vers

El Rocío, hameau pittoresque resté hors du temps, où les attelages de chevaux foulent des rues de terre et de sable dans un décor digne des plus grands westerns. La découverte des alentours d'El Rocío nous aura offert de belles promenades dans le Parc national Doñana (à pieds, en calèche, en jeep ou à cheval pour les plus intrépides) pour terminer la soirée dans un lodge confortable, où notre équipe d'organiseurs nous avait réservé une agréable soirée.

Dernière étape de notre périple : Ronda et son gouffre imposant, ses bains turcs et ses arènes colorées. Rien de tel, enfin, pour clôturer un si beau séjour, que de perpétuer la tradition des « gens du voyage » : une revue presque improvisée par une troupe intergénérationnelle de revuistes et anciens revuistes, réunie pour remercier en chansons notre président pour ces cinq jours d'exception. Les 56 participants étaient unanimes : la Conférence nous a offert un fabuleux voyage, ponctué de quiz, de tours de magie et de citations de Voltaire. Le tout organisé de main de maître par ce tandem de choc formé par Guillaume et notre actuelle vice-présidente, Anne-Claire Dombret, entourés de leur quatuor de commissaires attentionnés : Charlotte, Audrey, Cavit et Mikel.

Chers Amigos, chers Confreros, encore gracias à todos pour ce moment !

P.-S. : les aficionados auront sans doute la chanson de Kendji Girac en tête toute la journée... qu'ils m'excusent pour ce désagrément...





Revue de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

Centre culturel d'Uccle, 15 juin 2017



par Arnaud Gillard

« UNE ANNÉE SUR DEUX, NOUS ALLONS PRENDRE UN VERRE,
ELLE REVIENT COMME LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER »
(VINCENT DELERM – SLALOM GÉANT)

Il paraît qu'à présent, ce n'est plus vrai.

Rituel immuable de la fin de l'année judiciaire, naguère (au sens premier d'il n'y a guère) bisannuel, aujourd'hui redevenu annuel, l'avenir, ou le directoire élu, nous dira ce qu'il en sera pour l'avenir.

Rituelles, donc, que ces retrouvailles du mois de juin où le barreau qui se veut toujours jeune se moque, un peu des autres, et beaucoup de lui-même.

Ce mois de juin n'a pas manqué à la tradition.

Il faisait chaud (très chaud), nous étions beaux (très beaux ?) dans nos habits de lumière, et la revue nous attendait.

Des classiques, des nouveautés, tant pour les numéros que pour les acteurs, de la danse, du chant, des rires et des larmes, le cocktail déton(n)ant était au rendez-vous.

Fil rouge cette année, l'espion envoyé par le ministre Geens pour neutraliser le barreau, en s'infiltrant au sein de celui-ci, le ministre campant un Scar, prêt à prendre le pouvoir avec l'aide de ses fi-



dèles hyènes. L'allusion au Roi Lion était évidente, et vengeresse, de la part d'un barreau, il faut le dire, bien maltraité par les directives venues du cabinet d'un ancien confrère.

« On n'est jamais mieux trahi que par les siens », l'adage est on ne peut plus d'actualité.

Le ministre, hélas absent, en aura peut-être reçu l'un ou l'autre écho par d'anciens confrères... l'espoir est permis.

Koen Geens ne sera toutefois pas le seul à subir les foudres rigolardes des revuistes.

Des confrères fiscalistes qui ne se prennent pas pour le quart d'un cachet d'aspirine aux deux consœurs qui ont eu droit à une reprise au picrate des Demoiselles de Rochefort, des membres du conseil de l'Ordre au président d'Avocats.be, d'un confrère chanteur/youtubeur/révolutionnaire à la première ligne du BAJ, le barreau sera, après le ministre, la deuxième victime expiatoire de la soirée.

Tout ceci sera brillamment interprété, on l'a déjà dit, par une équipe jeune et dynamique, qui a pris possession de la tradition.

Ainsi, et par ordre d'entrée en scène (selon les souvenirs embrumés de l'auteur de ces lignes), **Charles-Henri de la Vallée Poussin, Panagiota Baloji, Audrey Lackner**, qui cumulait les missions d'actrice et de responsable revue, **Céline Wiard, Stéphanie Michiels, Noémie Lepot, Florence Margenat, Christophe Cornet, Louis Godart, Céline Kunnen et Pierre Humblet**, camperont, chacun à leur tour, les figures emblématiques du monde judiciaire au sens large.

Ainsi l'efficacité et l'amabilité légendaires de nos amis des greffes seront à nouveau mises en exergue.

La magistrature n'échappera, elle non plus, à quelques coups de griffes, que ce

soit à l'égard de celui qui ne déteste peut-être pas assez les caméras, ou de celle qui oublie que les abords du palais en sont dotés.

Scène d'anthologie que cette descente et remontée d'escaliers en toge rouge, par laquelle Florence Margenat nous rappellera qu'un texte corrosif collé sur une musique douce ne nécessite rien d'autre que de la présence pour faire hurler de rire une salle entière.

Des moments comme celui-là, des clins d'œil aux Disney de notre (enfin, mon) enfance, un Catherine et Liliane qui n'a rien à envier à Canal+, une caricature féroce de nos brebis plus ou moins galeuses, il y en a eu tant qu'il est impossible de les citer tous.

Ce dont on se souviendra, par contre, c'est du travail formidable accompli, une fois encore, par une équipe d'amateurs éclairés, qui a offert au barreau sa dose d'auto-dérision et de remise en question, salutaire s'il en est en ces temps où l'on ne rit sans doute plus assez dans les tribunaux et autour des salles d'audience.

La tradition a ceci de bon qu'elle permet de tout changer sans rien changer.

Croisons les doigts pour que demain, et après-demain, tout change, pour que rien ne change.



TOURNOI DE TENNIS



par Jérôme Henri

L'ombre de Roger Federer planait cette année sur le tournoi du jeune barreau. Se retirer pour mieux gagner, tel était le leitmotiv des champions du Léo.

Cette année, première étape du projet pour les frères Vergauwen et autres stars de la balle jaune que sont les Dessart, Bodson ou Jonckers : la pause-carrière.

Place aux jeunes loups, avides de créer leur légende sur la terre battue.

Les gloires de demain se nomment **Charlotte Jacobs** (simple dames), **Pierre-Alexandre Bosman** (simple messieurs), **Benoît Lemal** et **Audrey Despontin** (double mixte) ou encore **Anne-Grace Kleczewski** et **Jérémy Wasteels** (prix du fair-play) ainsi que **Pierre-Louis Docq**.

L'Histoire se nourrit néanmoins de la douleur et autres contretemps que constituent les blessures des grands sportifs. Pierre-Louis Docq et Pierre-Alexandre Bosman l'ont écrite contre leur gré cette année, nul doute qu'ils reviendront encore plus forts.

Ce dernier aurait pu compléter son palmarès naissant en finale du double mixte. Il fut remplacé par un étrange ovni rose fluo.

Le tournoi terminé, la convivialité fut le maître mot du dîner.

S'il était autrefois d'usage d'être présent au tournoi pour être élu à toute fonction du barreau, il est aujourd'hui de bon ton d'attendre le dessert pour savoir si le « honoré » suivra le « cher » en tête des courtiers.

Rendez-vous est d'ores et déjà fixé en juin 2018 pour le choc des générations, jeunes prodiges contre multiples lauréats, sur fond d'élection au dauphinat.



Pour vous sortir de la
Tour de Babel
depuis plus de 20 ans

L'expérience et l'excellence en traduction
juridique, technique, médicale et financière
Toutes langues

Avenue Louise 146 | 1050 Bruxelles | Tél. +32 2 646 31 11
Fax : +32 2 646 83 41 | translat@pauljanssens.be
www.pauljanssens.com

PAUL JANSSENS SA
INTERNATIONAL

LA CONFÉRENCE
VOUS OFFRE LES
JEUX D'HIVER



GARDEN

PARTY

RENTRÉE JUDICIAIRE
SEPTEMBRE 2017

VENDREDI 22 SEPTEMBRE

À PARTIR DE 23H

P.A.F. & INFO : WWW.CJBB.BE

 /CJBB.BE

Jeux d'hiver · Chemin du Croquet, 1 · 1000 BRUXELLES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 22 juin 2017



par Florence Margenat

Il est des jours, comme ça, où l'on passerait bien son après-midi au parc ou en terrasse à profiter d'une brise légère. Puis il y a des jours où l'on passe son après-midi confiné dans la salle 1.33 du Palais parce que c'est l'AG du jeune barreau, qu'on ne raterait pour rien au monde (la canicule n'est pas considérée comme une excuse valable).

C'est avec l'éloquence et la distinction qu'on lui connaît que le (désormais ex-) président **Guillaume Sneessens** entame la séance. De sa voie claire et claironnante, il évoque avec une émotion retenue son année écoulée et s'apprête – non sans un certain soulagement – à passer le flambeau à **François Viseur**.

Vient ensuite le tour de sa secrétaire, **Doris de Thibault**, qui, telle Pénélope, a suivi avec attention et dévouement les aventures d'Ulysse Sneessens et de son équipage et nous les relate dans un style homérique. Doris nous invite au voyage et l'on sent, derrière la pudeur de cette métaphore, le plaisir qu'elle a eu de passer ces deux dernières années entourée de ses compagnons de route. Son texte est joliment lyrique et sa voix posée, le ton est donné.

Guillaume passe alors la parole à sa trésorière, **Audrey Lackner**, efficace et perfectionniste, qui sur un ton tout autre, franc et rempli d'humour, nous dresse un portrait personnalisé et attachant de chacun de ses camarades. Les *private jokes* vont bon train et, si le public ne saisit pas toujours le sens caché de chacune de ces dédicaces, on comprend la grande amitié qui les lie et on sourit de pouvoir partager certains des moments qu'ils ont vécus ensemble.

Faisant passer le président de la stupéfaction – il ne s'attendait résolument pas à recevoir un slip de Superman en pleine AG – à l'émotion, lorsque tour à tour les

12 membres de sa commission se levèrent pour l'honorer d'un fier « Ô Capitaine, mon Capitaine ! », à la façon du Cercle des poètes disparus, l'hommage sincère rendu par ses commissaires à Guillaume aura eu raison de son flegme légendaire.

Reprenant vaillamment le cours de son discours, Guillaume fera mentir Platon et donnera décharge à la commission administrative 2016-2017, non sans avoir, dans un chant du cygne pour le moins enthousiaste et bienveillant, rendu hommage à chacun des membres de sa commission et de son directoire. **Doris, Audrey, Charlotte, Mikel, Cavit, Panagiota, Annabelle, Olivia, Justine, Pierre-Yves, Simon et François**, personne n'échappera à ses remerciements, pas même le bâtonnier « président d'honneur de la Conférence » **Pierre Sculier**, la secrétaire administrative **Patricia Thoelen**, les anciens présidents et commissaires, ou encore **Geoffroy Cruysmans**, dit « le chef du protocole ». Soyons en tous cas sûrs d'une chose : le travail fourni et les défis relevés cette année par Guillaume n'auront pas entaché son humour.

C'est avec entrain et détermination que le président élu **François Viseur** prend alors les rênes de l'AG pour y présenter son programme pour l'année à venir et sa volonté de réformer un certain nombre de traditions issues de cette vieille et noble institution qu'est le jeune barreau. Petit week-end à Rotterdam, projet humanitaire, voyage en Afrique du Sud, droits de l'homme, PLA et activités sportives (mais oui !) en perspective, nul doute qu'entouré de sa nouvelle commission et de son directeur – l'énergique **Céline Wiard** –, François saura marquer cette année de son empreinte.

Mais une AG du jeune barreau ne serait rien sans son célèbre « Quelqu'un dans la salle demande-t-il la parole ? » C'est alors avec bonhomie que l'on voit se lever dans

l'assemblée l'ancien bâtonnier-président-orateur-commissaire **Michel Vlies** (dans l'ordre inversé), qui présentera avec une facilité déconcertante et dans un style classique et efficace sa candidate à la vice-présidence : **Anne-Claire Dombret**. Il nous dressera avec une grande amitié le portrait de cette pétillante et souriante ancienne commissaire, prête à se lancer dans la grande aventure de la présidence du jeune barreau.

C'est ensuite **Olivier Collon** qui demandera la parole pour présenter, sur un ton tout paternel, le futur orateur **Vincent Defraiteur**, dont il connaît par cœur le parcours et qu'il nous encouragera à élire les yeux fermés.

La parole est enfin donnée à **Tatiana Sladkovsky**, qui nous fait le plaisir, le temps d'une AG, de revenir au barreau pour présenter sa candidate au poste fraîchement réhabilité de directeur « nouvelle mouture » : **Céline Wiard**. Revuiste aguerrie et ancienne commissaire à la motivation sans faille, Céline était toute destinée à ce poste. C'est en scout toujours prête qu'elle mettra son sens de l'organisation, sa sensibilité, son humour et son efficacité discrète au service de la Conférence, pour le plus grand bonheur de tous.

Place, enfin, au vote et à l'élection des quatre nouveaux commissaires ! La tâche est difficile – cinq candidats pour quatre postes à pourvoir – et, au terme d'un vote serré, seront élus **Stéphanie Michiels, Audrey Despontin, Sarah Durant et Edouard Huysmans**. Bravo à eux !

Ainsi se clôtura la 176e AG de la Conférence du jeune barreau. Finalement, l'heure tardive n'empêcha personne de profiter ensuite de la brise légère à la terrasse du Tennis Club du Bois de la Cambre... Mission accomplie ! Et, selon la formule consacrée : « Longue vie à la Conférence du jeune barreau ! »



COMPTE-RENDU DU PRIX GEORGES BOELS



par
David Ramet

« Le Barreau est une maison de confiance qui vit de sa réputation », disait Charles Dumercy.

La phrase, sans doute excessive même si souvent mal comprise, rappelle néanmoins l'importance de l'image véhiculée par le barreau.

La respectabilité en question se conquiert sans doute par la glorification de l'excellence.

Le prix Georges Boels en est le parfait exemple en ce que, contrairement à d'autres prix qui, selon certains, seraient trop facilement attribués, le prix Boels consacre la qualité oratoire d'un jeune stagiaire.

Il n'est, en l'espèce, nullement question d'un concours auquel il faudrait s'inscrire, mais bien de la consécration d'une épreuve obligatoire en vue de l'admission au tableau de l'Ordre.

Faut-il le rappeler, le prix Boels vient récompenser deux stagiaires qui ont présenté avec le plus de mérite leur exercice de plaidoirie au cours de l'année écoulée.

Ce prix a ceci de remarquable qu'il ne dépend pas d'un éventuel ego du participant, confiant dans sa capacité à gagner, et qui se présenterait à un concours là où certains, plus modestes ou à tout le moins sans aspiration à gagner, n'auraient pas franchi le Rubicon alors qu'ils auraient pu être d'une qualité indéniable.

Initialement, le montant du prix était « destiné à couvrir les frais d'un séjour à



Paris au cours duquel les lauréats participent à une épreuve des concours d'éloquence de la Conférence du stage du barreau de Paris » (P. LAMBERT, Règles et usages de la profession d'avocat du Barreau de Bruxelles, Bruxelles, Bruylant, 1994, p. 268). L'on peut d'ailleurs regretter que tel ne soit plus le cas depuis plusieurs années.

À chaque (vice-)président ses changements, le mode de choix des lauréats a été fondamentalement modifié cette année.

L'on a, en effet, demandé aux dix meilleurs finalistes de repasser leur exercice de plaidoirie devant un jury exclusivement composé d'anciens présidents et d'anciens orateurs de rentrée ainsi que du bâtonnier.

La délibération a été rendue difficile par la qualité des dix candidats et par les divergences dans les critères d'évaluation des membres du jury.

Ce qui a finalement emporté l'adhésion du jury, ce n'est pas tant la qualité oratoire proprement dite du candidat mais bien sa force de persuasion lors de sa plaidoirie.

À cet égard, deux candidates sont sorties du lot : Me **Anne-Sophie Bouvy**, et Me **Caroline Heymans**.

Charles Dumercy peut être rasséréiné : la qualité oratoire des deux lauréates, ainsi que des huit autres candidats, laisse à penser que le Barreau vivra encore longtemps, et à juste titre, de sa réputation !



Votre avenir professionnel? Comme sur des roulettes!



**Quand on commence sa carrière d'avocat,
mieux vaut être bien accompagné.**

Comme **90% de vos confrères**, faites confiance aux services Privalis d'ING. Des conseils, des solutions et des offres promotionnelles sur mesure pour vos besoins professionnels et privés.

Découvrez notre offre sur ing.be/avocat-stagiaire







par
Maurice Krings

Il faisait beau temps, ce mercredi 24 mai 2017, et le public était venu nombreux pour écouter les valeureux candidats aux prix Le Jeune et Janson.

Le président **Guillaume Sneessens**, toujours souriant et d'une affabilité jamais prise en défaut, était entouré du bâtonnier **Pierre Sculier** et du bâtonnier **Xavier Magnée**, président de l'association des prix Le Jeune et Janson, épaulé par la commission au grand complet ainsi que des lauréats de l'an 2007.

Ils étaient huit. Huit stagiaires de deuxième ou troisième année de stage à tenter le difficile exercice de capter l'attention du public sur un thème de plaidoirie librement choisi par les candidats.

Me Edouard Huysmans ouvre le feu en ne manquant pas d'audace ! Que veut-il ? Il plaide pour une association, « Mouvement Européen », qui demande au Président du Tribunal de première instance de Bruxelles siégeant en référé d'interdire à l'Air Force One d'atterrir à Bruxelles. Motif ? Cet avion transporte un certain Donald Trump, trublion international et par ailleurs momentanément président des États-Unis d'Amérique. Mais encore, direz-vous ? Il se trouve que « Mouvement Européen » craint pour la sécurité publique. La venue du nommé Trump serait l'amorce d'une explosion de violence d'une foule déchaînée par la venue d'un personnage devenu une figure emblématique de tout ce que nos sociétés européennes rejettent. Tout y passe : le mur de Trump à la frontière du Mexique, le machisme dégoûtant de Trump... La liste des

raisons de voir dans l'arrivée de Trump une provocation vis-à-vis de nos valeurs d'Europe occidentale est longue. C'était amusant et l'assemblée a ri de temps à autre mais l'auditoire, et sans doute le jury, ont attendu la formule qui frappe l'esprit, qui grave les mémoires.

Me Jérémie Filbiche donnait la réplique à Me Huysmans. On se serait attendu à la défense de l'État belge. On entendit la voix du conseil d'une société commerciale Pygmalion, à qui l'ambassade des États-Unis avait commandé l'organisation d'une grande fête place Poelaert, en ce soir du 24 mai 2017, pour célébrer joyeusement le passage à Bruxelles dudit Trump. Patatras ! si Trump n'atterrit pas, pas de fête et c'est le bouillon pour Pygmalion ! Du coup, Me Filbiche se lance courageusement dans la défense du bonhomme Trump qui serait un personnage « charismatique », c'est Me Filbiche qui vous le dit ! Il passe en revue tous les griefs énumérés par Me Huysmans et justifie le comportement de M. Trump. Dommage que Me Filbiche n'ait pas cherché à répliquer sur le plan du droit. Trump rendait visite à l'OTAN et non à la Belgique. Cette dernière est liée par un accord international, dit « accord de siège » en vertu duquel la Belgique a pris des engagements précis vis-à-vis des États membres de l'OTAN. La demande de la cliente de Me Huysmans heurtait de front les engagements internationaux de la Belgique. Présenté avec humour et un peu de détachement par rapport à son sujet, Me Filbiche tenait en main un beau thème qui aurait peut-être pu ouvrir la voie à un prix Le Jeune ou Janson, mais ici encore il a sans doute manqué un peu du souffle de l'ins-

piration éloquente.

C'est un tout autre thème de réflexion qu'ouvre **Me Aurore Devillez**. Elle plaide devant la Commission de la Justice de la Chambre. Les jeunes avocats du barreau de Bruxelles en sont au 23^e jour de grève. Pourquoi ? Ils sont malades de l'image flétrie du barreau en cette année 2017. Des réductions budgétaires incessantes, des réglementations tatillonnes, réduisent l'avocat à un vulgaire prestataire de services. Me Devillez oppose l'image que renvoie l'avocat d'aujourd'hui à celle évoquée par Jean Gabin figurant l'avocat brillant, vénéré, craint même, d'il y a quelques décennies. Me Devillez plaide avec beaucoup de conviction pour une réinvention de la justice. Elle implore les membres de la Commission de la Justice de mieux répartir les recettes budgétaires par une redistribution équitable des recettes de l'État.

C'est à un exercice difficile que s'est livré **Me Arthur Fallas**. Il a choisi de défendre l'État belge, critiqué pour sa décision d'avoir voté en faveur de l'admission de l'Arabie Saoudite à la Commission de l'ONU pour le statut de la femme. Décision décriée, considérée comme absurde. Me Fallas nous prévient d'emblée : il ne cautionne pas les positions misogynes ou machistes adoptées par l'Arabie Saoudite en matière de statut de la femme. Le discours de Me Fallas est clairement structuré. Il va tout d'abord analyser le statut de cette commission, il tentera ensuite de nous convaincre du bien-fondé de la position belge. L'exposé de Me Fallas est sans doute l'un des plus construits de ceux que



nous avons entendus en cette après-midi de mai. On assiste à un exposé clairement présenté de ce que fait cette commission, « où tous les pays du monde sont appelés un jour à siéger à leur tour » et qui n'a aucun pouvoir de décision, c'est un forum de discussion. Siéger à côté d'un État tel que l'Arabie saoudite, ce n'est pas approuver sa politique. Abordant ensuite la motivation du vote de la Belgique, Me Fallas tente de convaincre l'assistance que la participation de l'Arabie saoudite aux travaux de cette commission pourrait faire évoluer sa propre politique intérieure. Qu'a-t-il manqué à Me Fallas qui fit une belle prestation ? Sans doute cette pointe d'originalité sans laquelle son discours pouvait peut-être passer pour un résumé bien dit de ce qu'a rapporté et commenté la presse sur le sujet.

Avec **Me Guillaume Croisant**, on revisite le thème – très prisé des orateurs en cette fin de printemps 2017 – du délabrement de notre appareil judiciaire. Me Aurore Devillez avait déjà envisagé un barreau en grève, c'est sur la base d'une même hypothèse que démarre Me Croisant : les avocats bruxellois sont en grève et les deux Ordres bruxellois soutiennent ce mouvement. Me Croisant se voit plaider devant la Cour européenne des droits de l'homme. Quels sont les griefs ? Le système judiciaire belge est dans un tel état de déliquescence que la Belgique est en état de violation permanente des articles 6 et 11 de la CEDH. Me Croisant nous rappelle que le budget qui est alloué par la Belgique au département de la justice ne représente que 0,7 % du budget fédéral, que le dépassement du délai raisonnable – dû à l'absence de moyens – est tel que des magistrats qualifient eux-mêmes la justice de « cadavre » tandis qu'un autre magistrat avait clamé à la radio que la gestion du département de la Justice par la Belgique la rangeait au rang des « États voyous ». Le ministre de la Justice annonce-t-il candidement : « Faisons de notre retard une avancée », Me Croisant lui répond : « Vous rêvez de transformer une citrouille en carrosse ». Les avancées de la justice en ligne sont, pour Me Croisant, du surréalisme à la belge. Me Croisant passe tous les projets du ministre à la moulinette, rien ne reste en place. Le débit de voix de Me Croisant est toutefois saccadé ; il y a de nombreuses interruptions de la voix en cours de phrase ; les fins de phrases sont parfois difficilement audibles. Son discours était incontestablement bien construit, sans doute la qualité de la diction serait-elle à améliorer.

On vous l'a dit : l'état déplorable de la justice en Belgique a inspiré les plaideurs manifestement secoués par les lois pot-pourris (si bien nommées) de notre ministre de la Justice. Avec **Me Julie Demoulin**, on reprend le thème mais Me Demoulin a eu l'intuition de personnifier son sujet. Elle plaide comme partie civile pour l'aide juridique, victime de coups et blessures de la part de l'inculpé qu'on pré-

sume être l'État belge, qui décidément a eu fort à faire en cette après-midi. Me Julie Demoulin nous prévient d'entrée de jeu : il s'agit de coups et blessures « d'une rare violence ». Sa cliente, l'aide juridique, est en incapacité de travail. C'est toute l'humiliation des avocats qui pratiquent l'aide juridique qui s'exprime par la voix de Me Demoulin. Comme l'a très justement exprimé le président de la Conférence du jeune barreau, le discours de Me Demoulin était « vécu plus que dit ». L'auteur de ces lignes n'a pas pris beaucoup de notes au cours de la présentation de Me Demoulin : la plume suspend sa course quelques instants, on est tout à l'écoute d'une jeune avocate qui a un message vrai à faire passer. Lorsqu'elle a dit d'une voix sourde que les avocats qui pratiquent l'aide juridique sont humiliés, l'émotion fait vibrer l'air de la salle d'audience de la 22e chambre de la Cour d'appel. Les applaudissements chaleureux d'un auditoire enthousiaste crépissent dès qu'elle se tait. Les pronostiqueurs ouvrent les paris et c'est sans surprise que les faveurs du public seront confirmées : **Me Julie Demoulin sera le Le Jeune 2017**.

Me Olivier Piret-Gérard surprend d'emblée l'auditoire : haute taille, voix puissante, des gestes amples dont il n'est pas avare. Avec lui, nous ne sommes plus à un concours de belles plaidoiries mais à un pur exercice oratoire. Et Me Piret-Gérard a choisi – osé, dirait-on – le discours à la limite de la bouffonnerie, de la provocation. Il se voit candidat au bâtonnat et imagine un programme de candidat burlesque, en décrochage avec le langage convenu. Avec lui, pas question de « réceptions interminables et lugubres » où l'on boit « du mauvais vin » (prononcé à la Jacques Brel). Le programme de notre candidat se décline en trois lettres, pas vraiment choisies au hasard : OPG. O pour Originalité : notre orateur imagine une crèche dans les cellules de la prison au sous-sol du Palais, de transformer la salle du Conseil de l'Ordre en salle de fitness et d'installer un bowling dans la salle des pas perdus. P pour Plaidoiries. Me Piret-Gérard se fait le défenseur éloquent de la plaidoirie trop négligée et condamnée à la mort par l'effet conjugué du souci d'économie du ministre de la Justice et le souci de rentabilité des avocats dits « d'affaires ». G pour Gardien de ses confrères. Notre orateur passe en revue quelques menaces qui pèsent sur l'activité du barreau. Bien que provocateur (« Ce n'est pas Pierre Sculier qui détient les clefs, c'est moi ») et bien que Me Piret-Gérard ait déclaré qu'il ne se prenait pas pour un nouveau Cicéron, les références discrètes à quelques discours de ce grand orateur se trouvaient dans son exercice d'éloquence. Son exercice recueillit des applaudissements nourris du public et **le prix Janson vint couronner sa prestation**.

Pas facile d'être le dernier orateur de l'après-midi et en plus **Me Yitshak Benizri** n'a pas choisi un sujet avec lequel



Julie Demoulin, prix Le Jeune



Olivier Piret-Gérard, prix Janson

il va aisément pouvoir s'attirer les sympathies du public. Me Benizri a choisi de plaider pour François Fillon qui s'attaque au « vieil Observateur » coupable d'avoir injustement terni l'image de son client, sans preuve, au motif que sa tendre épouse aurait bénéficié d'un emploi fictif à charge de fonds publics. Me Benizri a une impeccable diction ; une voix claire qu'on écoute avec plaisir. De bout en bout son discours est au second degré. C'était du beau travail. Qu'a-t-il manqué à Me Benizri pour se voir récompenser d'un prix ? Nul autre que le jury le sait. Me Benizri est en deuxième année de stage, il pourrait à nouveau tenter sa chance l'an prochain et mettre son incontestable talent au service d'un thème de plaidoirie plus vibrant.

* *

Je me souviens. C'était il y a plus de vingt ans. Deux héritiers se disputent le partage d'une statue de marbre. Elle représente le buste d'une jeune femme. Mon adversaire était le bâtonnier Jacques De Gavre. Ni son dossier, ni le mien ne comportait une photo du bel objet disputé par les deux héritiers.

Sur la base du rêve de ce que pouvait être cette statue, ce qu'elle pouvait représenter affectivement pour sa cliente, le bâtonnier De Gavre construisit une plaidoirie empreinte d'émotion, de rêves imaginaires. Quand j'ai vu le regard du magistrat se perdre dans les rêveries où l'emmenait la plaidoirie du bâtonnier, je savais que moi, j'avais perdu mon procès.

On ne le répétera jamais assez, l'art de la plaidoirie, c'est une émotion intérieure que l'avocat réussit à faire passer au juge.



Soyez prévoyant...
**et, dès aujourd'hui,
pensez à demain**

Charles, 35 ans, jeune associé dans un cabinet d'avocats, gagne 40.000 €
(base : revenus professionnels nets imposables indexés 2014)

**Quelle somme peut-il épargner avec un contrat PLCI ordinaire :
3.127,24 €***

Ce que Charles recevra en fin de contrat, à 67 ans**

Capital de retraite brut	125.040,19 €
Participation bénéficiaire indicative (1%)	22.809,81 €
Total à 67 ans	147.850,00 €

*Outre un contrat PLCI ordinaire, la possibilité existe de conclure un contrat PLCI sociale.

Simulation au 01.01.2017, PLCI ordinaire avec couverture décès et un rendement de **1,75% compte tenu de 3% de frais/an.

Les primes de la PLCI sont entièrement déductibles fiscalement à titre de charges professionnelles. Grâce à cette déduction vous payez aussi moins de cotisations sociales. Il n'y a pas de taxes dues sur les primes de la PLCI. La PLCI est cumulable avec d'autres formules de constitution de pension complémentaire, comme un Engagement Individuel de Pension (EIP), une assurance groupe et une épargne-pension.



Cette simulation vous est offerte par la **Caisse de prévoyance des avocats, des huissiers de justice et autres indépendants (CPAH)**. Pour toutes les conditions, une simulation personnelle ou une réponse à toutes vos questions, nous vous invitons à consulter notre site **www.cpah.be** ou à nous contacter à l'adresse **info@cpah.be** ou, par téléphone, au n° **02/534 42 42**.

MIDIS DE LA FORMATION

Loi relative au travail faisable et maniable (ou Loi Peeters) : aperçu des nouveautés

14 septembre 2017

Intervenants : **Pierre Van Achter** et **Myriam Verwilghen**, avocats au barreau de Bruxelles

Questions choisies en droit de l'environnement

28 septembre 2017

Intervenant : **Ivan-Serge Brouhns**, avocat au barreau de Bruxelles

Les marchés publics de services juridiques après la réforme du 30 juin 2017

9 octobre 2017

Intervenant : **François Viseur**, avocat au barreau de Bruxelles

La réforme du droit des successions et des libéralités : quels changements pour l'avocat praticien ?

12 octobre 2017

Intervenant : **Frédéric Lalière**, avocat au barreau de Bruxelles

Le point sur les abus de marché

23 octobre 2017

Intervenant : **Julie-Anne Delcorde**, avocat au barreau de Bruxelles

Les assurances obligatoires en droit de la construction

26 octobre 2017

Intervenant : **Renaud Simar**, avocat au barreau de Bruxelles

La détention préventive

6 novembre 2017

Intervenants : **David Ribant** et **Steve Lambert**, avocats au barreau de Bruxelles

La fiscalité du divorce

9 novembre 2017

Intervenant : **François Collon**, avocat au barreau de Bruxelles

Lieu et heure :

Salle Marie Popelin - Rue de la Régence, 63 à 1000 Bruxelles
De 12h à 14h

Prix:

Stagiaires : 10 €

Autres participants : 15 €

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du midi de la formation.

Formation permanente :

La participation au midi de la formation donne droit à 2 points de formation permanente¹. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site cjobb.eventbrite.fr

« La réforme du droit de l'insolvabilité et ses conséquences (sur les avocats) : une (r)évolution ? »

Mardi 17 octobre 2017

Le 17 octobre marque, chaque année, « La Journée Mondiale du Refus de la Misère ». Pouvait-on choisir meilleure date pour organiser un colloque consacré à la réforme du droit de l'insolvabilité ?

L'entrée en vigueur prochaine du Livre XX du Code de droit économique emporte une série de changements.

Parmi les principales innovations, on retiendra un élargissement du champ d'application du droit de l'insolvabilité. Désormais, les professions libérales seront soumises au droit de la faillite et de la réorganisation judiciaire. Ceci n'est évidemment pas sans conséquence pour les avocats.

À l'heure de la mondialisation, les procédures transnationales font également l'objet d'une attention particulière.

La réforme favorise, en outre, la seconde chance de l'entreprise en difficulté, par le biais de l'effacement des sûretés personnelles ou du transfert d'entreprise.

Enfin, les conséquences sur les droits des créanciers, en ce compris les créanciers saisissants, seront également examinées.

L'objectif de cet après-midi d'études par la Conférence du jeune barreau de Bruxelles et de l'ouvrage qui en consigne les travaux est d'offrir aux praticiens un aperçu général et pratique de la réforme.

Programme :

Coordination : **Audrey Despontin**, avocate au barreau de Bruxelles, assistante à l'Université libre de Bruxelles

13h30	Accueil des participants	16h00	Pause-café
13h45	Mot d'introduction par François Viseur , président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles	16h15	Insolvabilité et droit des saisies – les ventes immobilières, par Julie Derom , conseiller juridique au sein du département juridique de Fednot
14h00	Le champ d'application des procédures, par Zoé Pletinckx , juge au tribunal de commerce francophone de Bruxelles	16h45	De l'excusabilité du failli à l'effacement de ses dettes, par Werner Derijcke , avocat à la Cour de cassation, maître de conférences à l'Université catholique de Louvain
14h30	Les procédures transnationales, par Michèle Grégoire , avocate à la Cour de cassation, professeure à l'Université libre de Bruxelles, professeure à l'Université Paris II Panthéon-Assas	17h15	L'application de la réforme aux avocats, par Michel Forges , dauphin de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles
15h00	Les droits et recours des créanciers, par Nicholas Ouchinsky , avocat au barreau de Bruxelles, assistant à l'Université libre de Bruxelles	17h45	Fin des travaux
15h30	Le transfert d'entreprise, par Roman Aydogdu , avocat au barreau de Liège, maître de conférences à HEC Liège		

Lieu :

SPF JUSTICE - Auditorium Bordet A - Boulevard de Waterloo, 115 à 1000 Bruxelles.

Prix :

Avec l'ouvrage : • Membres et stagiaires non-membres : 130 €
• Stagiaires membres : 120 €
• Non-membres : 140 €

Sans l'ouvrage : • Membres et stagiaires non-membres : 50 €.
• Stagiaires membres : 40 €
• Non-membres : 60 €

Formation permanente :

La participation au colloque donne droit à 4 points de formation permanente OBF¹. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site www.cjbb.be

¹ Sous réserve d'agrément par l'OBF^G.

« La déontologie en pratique : questions choisies »

Jeudi 19 octobre 2017

La déontologie de l'avocat est en constante évolution, que ce soit sous l'influence des juridictions européennes ou de nouveaux règlements adoptés par les Ordres communautaires.

L'abondante jurisprudence européenne en matière de secret professionnel ou le nouveau règlement en matière de conflits d'intérêts adopté par Avocats.be en sont l'illustration.

Le colloque aura pour objectif d'exposer ces nouveautés mais également de faire le point sur des sujets auxquels l'avocat est confronté au quotidien : la confidentialité de la correspondance ou la manipulation de fonds de tiers. Enfin, une réflexion prospective sur la taxation des honoraires et la juste modération sera menée. Les orateurs donneront un éclairage pratique à ces différents sujets.

Programme :

Coordination : **Marc Dal**, avocat au barreau de Bruxelles

- | | | | |
|--------------|---|--------------|--|
| 16h00 | Accueil, par François Viseur , président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles | 17h10 | Le compte de tiers, un outil à manipuler avec délicatesse, par Cédric Lefebvre , avocat au barreau de Bruxelles, ancien membre du Conseil de l'Ordre |
| 16h05 | Introduction, par Marc Dal , directeur scientifique | 17h30 | Honoraires : de la taxation unilatérale à la contractualisation, toujours sous surveillance plus ou moins rapprochée, par Sébastien Ryelandt , avocat au barreau de Bruxelles |
| 16h10 | Le secret professionnel au regard du droit européen, par Thierry Bontinck , avocat aux barreaux de Bruxelles et de Paris (liste européenne), et Marc Dal , avocat au barreau de Bruxelles | 17h50 | Conclusions, par François Viseur , président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles |
| 16h30 | La confidentialité de la correspondance entre avocats, par Emmanuel Cornu , avocat au barreau de Bruxelles, ancien membre du Conseil de l'Ordre | 18h00 | Fin des travaux |
| 16h50 | Indépendance et conflits d'intérêts, par Emmanuel Plasschaert , avocat au barreau de Bruxelles | 18h15 | Drink |



Lieu :

Salle Marie Popelin - Rue de la Régence, 63 à 1000 Bruxelles.

Prix :

- Avec l'ouvrage :
- Membres et stagiaires non-membres : 100 €
 - Stagiaires membres : 80 €
 - Non-membres : 120 €
- Sans l'ouvrage :
- Membres et stagiaires non-membres : 40 €
 - Stagiaires membres : 30 €
 - Non-membres : 50 €

Formation permanente :

La participation au colloque donne droit à 4 points de formation permanente OBF¹. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site cjbb.eventbrite.fr

¹ Sous réserve d'agrément par l'OBF.



PRIX DES ANCIENS PRÉSIDENTS

Le prix des anciens présidents de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles récompense chaque année le stagiaire qui aura rédigé la meilleure consultation en la forme et au fond, sur un sujet imposé. Votre consultation (anonyme), adressée au président de la Conférence, doit parvenir sous pli fermé, en deux exemplaires dactylographiés, au secrétariat de la Conférence pour le 6 novembre 2017 au plus tard. Les participants sont tenus de joindre à leur envoi une enveloppe scellée dans laquelle ils indiqueront leur identité et le numéro de téléphone sur lequel ils pourront être joint le soir de la délibération. La tradition veut en effet que le lauréat soit invité à rejoindre le jury, même très tard, après la délibération. L'anonymat des candidats dont la consultation n'aura pas été retenue sera préservé par la destruction des enveloppes contenant leur identité. Le prix sera remis lors de la séance solennelle de rentrée du 19 janvier 2018. Vous trouverez ci-dessous l'énoncé de la question qui a été rédigé par Me Benoît Lemaal, ancien président de la Conférence, que nous remercions chaleureusement.



par Benoît Lemaal

Brigitte Bruni et Emmanuel Mac-Macron ont fait fortune dans l'immobilier.

Leur patrimoine est logé dans la S.A. MONOPOLY, dont ils sont actionnaires chacun à 50 %, Brigitte étant administratrice-déléguée.

Les immeubles loués sont assurés en R.C. auprès de la Lloyd, société de droit anglais, dont la filiale belge est enregistrée auprès de la F.S.M.A..

En parallèle, les époux ont développé des activités de philanthropie et notamment une école de devoirs, l'A.S.B.L. « Deviens ce que tu es ».

Emmanuel Mac-Macron est gérant de cette A.S.B.L., qui loue des bureaux à la S.A. MONOPOLY pour son école de devoirs.

Les locaux ont été visités par la commune et les pompiers en 2001, qui les ont déclarés aptes à être occupés pour une activité d'enseignement.

Les époux Hollande ont un enfant de 7 ans, Nicolas, qui a des difficultés scolaires.

Sa maman, enceinte et confrontée à une grossesse tardive compliquée, l'a inscrit dans l'école de devoirs afin de pouvoir mieux se reposer.

Le 25 mai 2012, Nicolas Hollande joue pendant la récréation sur le terrain de basket.

Il se suspend au panneau en faisant un « dunk » quand le panneau se renverse et l'écrase.

Selon le professeur qui surveillait la récréation, Marcos Nuttos, les enfants jouaient une partie de basket spontanée, sans arbitre, quand le drame est arrivé.

Le médecin légiste descendu sur place termine ainsi son rapport du 18 juin 2012 :

« Le décès de Nicolas Hollande âgé de 7 ans est à mettre en rapport avec un traumatisme crânio-facial majeur compatible avec un choc sur le visage avec un objet

lourd, ainsi qu'un phénomène d'écrasement. »

L'information judiciaire a permis de mettre au jour un P.V. du conseil d'administration de la S.A. MONOPOLY du 8 mai 2011 qui précise :

« L'A.S.B.L. « Deviens ce que tu es » a sollicité le remplacement du matériel sportif de la cour de récréation et de la salle de gymnastique en raison de sa vétusté.

Le budget nécessaire pour un tel remplacement est de 50.000 euros.

En raison des difficultés actuelles pour obtenir un financement et de la nécessité d'engager Tiphaine, la nièce de Brigitte Bruni, cet investissement est reporté à l'automne 2012.

Le C.A. mandate Emmanuel Mac-Macron pour chercher un subside pour cette dépense. »

Au terme d'une information judiciaire de 3 ans, le parquet cite devant le tribu-

nal correctionnel de Bruxelles les époux Bruni Mac-Macron, la S.A. MONOPOLY et l'A.S.B.L. « Deviens ce que tu es » pour une prévention unique :

A Bruxelles, le 25 mai 2012, par défaut de prévoyance ou de précaution mais sans intention d'attenter à la personne d'autrui, involontairement causé la mort de Nicolas Hollande, né le 21 juillet 2005.

Brigitte Bruni et Emmanuel Mac-Macron vous contactent et sollicitent un rendez-vous, pour assurer leur défense, ainsi que celle de la S.A. MONOPOLY et l'A.S.B.L. « Deviens ce que tu es », et vous demande de les éclairer sur le risque auquel ils sont exposés au niveau pénal et au niveau civil.

Ils vous précisent par téléphone qu'ils ont récemment rencontré, lors du vernissage de l'exposition Chagall, un ancien ministre, par ailleurs soi-disant avocat, qui leur aurait fait miroiter l'adoption rapide d'une nouvelle loi sur la transaction pénale.

PRIX TAPIE - VAN REEPINGHEN

Entré au barreau en 1951, Paul Tapie prononçait le discours de rentrée « Equivoques d'une liberté » le 10 novembre 1956 sous la présidence de Léon Goffin. Il sera ensuite président de la Conférence du jeune barreau au cours de l'année judiciaire 1963-1964.

Il quitte le barreau en 1972 pour rejoindre le Conseil d'État, dont il sera premier président de 1991 à son décès inopiné lors d'une conférence à Tunis, en 1996.

Titulaire de la chaire de droit administratif au centre de droit public de l'ULB, Paul Tapie lui donna le rayonnement international qu'il conserve aujourd'hui, des mots mêmes de son ami Roger Lallemand, dans l'hommage qui lui a été rendu après son décès.

Le bâtonnier Charles Van Reepinghen a eu la lourde tâche de diriger la Conférence au cours de l'année judiciaire 1945-1946, plus de dix ans après avoir prononcé le discours de rentrée en hommage à Charles Woeste, le 25 novembre 1933.

Parallèlement à sa carrière au barreau, il est professeur de procédure civile à l'UCL et est nommé commissaire royal à la réforme du Code de procédure civile qu'il contribua grandement à remo-

delier dans ce qui constitue encore aujourd'hui notre Code judiciaire.

Anciens orateurs, anciens présidents, ils ont contribué au rayonnement de la Conférence du jeune barreau au-delà du barreau et, en particulier, dans le monde académique et universitaire comme, à leur suite, de nombreux commissaires qui assument de nombreux mandats académiques et scientifiques.

En leur honneur, la Conférence a instauré un nouveau prix qui récompensera un travail de fin d'études universitaires abordant un aspect pratique et utile aux avocats de la matière traitée.

Le règlement du prix est disponible sur le site de la Conférence. Cette année, c'est le droit public et administratif qui est à l'honneur.

Les candidats qui ont rédigé leur travail de fin d'études en cette matière après le 15 octobre 2012 peuvent déposer leur candidature pour remporter le premier prix, qui sera remis au cours de la rentrée solennelle, le 19 janvier 2018.

LES COUPES DE LA CONFÉRENCE

Contrairement à ce qu'ont pu affirmer certains esprits chagrins, la Conférence, cette année, sera sportive ou ne sera pas !

Plusieurs tournois seront organisés : outre les traditionnels golf et tennis, la Conférence jouera au badminton, à la pétanque, fera du karting, encouragera ses membres à participer, avec le Carrefour, aux 20 km de Bruxelles et peut-être encore à d'autres événements.

Lors de chacun de ces événements sportifs, des points seront distribués aux six gagnants de chaque tournoi et à leur cabinet.

Lors de l'assemblée générale, trois coupes seront distribuées : une pour le meilleur confrère, une pour la meilleure consœur et une pour le meilleur cabinet.

Alors, comme on dit quand on fait du sport : à dans 10 mois, et que le meilleur gagne !



VISITE EXPO : SAVE | CHANGE THE CITY + CORPORATE ARCADIA

14 septembre 2017

Créée en 2016, la Fondation CIVA rassemble en une structure unique les ressources, connaissances et savoir-faire de plusieurs associations culturelles bruxelloises actives dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme.

Elle invite à poser un regard unique sur un demi-siècle de planification urbaine à Bruxelles. Elle organise, pour ce faire, deux expositions qui abordent, chacune à leur manière, l'évolution de l'urbanisme, de l'architecture et du respect (absent) pour l'héritage urbain et le patrimoine dans la ville : « Save | Change the City – Unbuilt Brussels #01 » se concentre sur l'époque de la bruxellisation, pendant laquelle les promoteurs et les politiques avaient comme unique objectif la création de l'architecture moderne. « Corporate Arcadia » met en évidence l'architecture des années 1990 et 2000 à Bruxelles... et la manière dont elle a façonné la ville d'aujourd'hui.

La Conférence du jeune barreau propose de (re)découvrir une certaine image de Bruxelles à l'occasion d'une visite guidée nocturne de ces deux expositions.

Lieu : Fondation CIVA, rue de l'Ermitage, 55 à 1050 Ixelles

Heure : 18h30

Prix : 10 €



PALAIS LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE – 'NDRANGHETA : L'IMPITOYABLE HISTOIRE DE LA MAFIA CALABRAISE

19 septembre 2017



La 'Ndrangheta est le nom compliqué et méconnu de la mafia calabraise, actuellement la plus puissante d'Italie. Étendant ses activités criminelles du Canada à l'Australie en passant par l'Amérique du Sud, elle reste pourtant toujours basée sur une structure familiale et est farouchement liée à son territoire d'origine.

Maître **Daniela Coco**, avocat au barreau de Bruxelles, propose le temps d'une soirée, une immersion dans l'histoire aussi fascinante qu'inquiétante de cette organisation née au XIXe siècle au milieu des collines, des oliviers, des chèvres et des plages splendides de la plus sauvage et la plus pauvre région d'Italie.

Lieu : Vestiaire des avocats, Palais de justice

Heure : 20h00

Prix :

- Membres de la Conférence : 10 €
- Non-membres de la Conférence : 15 €

CINÉ-CLUB – « LA VIE DE DAVID GALE »

10 octobre 2017

Militant contre la peine capitale au Texas, le docteur David Gale, un professeur d'université, se retrouve à tort condamné à mort pour le viol et le meurtre de l'activiste Constance Harraway. Dans sa cellule, il reçoit Elizabeth Bloom, une journaliste qui mettra tout en œuvre pour prouver son innocence. Mais y parviendra-t-elle ?

La projection du film sera suivie d'un débat sur la peine de mort en présence de représentants du monde politique et carcéral.

Lieu : Vestiaire des avocats, Palais de Justice

Heure : 19h30

Prix :

- Membres de la Conférence : 5 €
- Non-membres de la Conférence : 10 €



PLACE AUX ENFANTS

21 octobre 2017

Le samedi 21 octobre 2017, la Ligue des familles, en collaboration avec la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, fait place aux enfants en leur proposant, parmi une multitude d'activités, de plonger dans la sphère judiciaire afin de mieux en comprendre les rouages.

Cette activité, qui s'adresse aux enfants de 8 à 12 ans, consiste en une visite guidée du palais de justice et de différentes salles d'audience, suivie d'un procès fictif auquel ils participent activement. Les places sont limitées et l'inscription préalable est indispensable.

Horaire : de 10h à 12h ou de 14h à 16h

Lieu : Palais de justice

Prix : gratuit

Renseignements et inscriptions : festival.enfancemail.com ou 02/734.49.47

PALAIS LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE – COMMENT (RE)LIRE LES CLASSIQUES

24 octobre 2017

Par un abus de langage (encore un !), il est de nos jours entendu qu'il y a lieu de qualifier de « classiques » les œuvres littéraires qu'on ne lit jamais, mais qu'on « relit » abondamment – la « première lecture » n'étant au mieux qu'un vague souvenir de laborieuses récitation scolaires, au parfum d'encre surie et de craie humide, péniblement à nonnées pendant qu'une pluie poisseuse dégouline le long des carreaux sales du préau. Elles ont une réputation d'ennui et d'austérité, dont l'adulte le plus mûr et le plus pondéré ressent encore parfois l'angoisse diffuse – surtout les veilles de rentrées scolaires. Et pourtant, entre leurs lignes, au détour d'un vers, derrière le sévère hémistiche, il n'est pas rare à qui sait regarder de trouver le sourire de la facétie.

La littérature, même « classique », n'est pas une chose ennuyeuse et austère. Il suffit de la regarder différemment pour qu'elle devienne un

regard joyeux sur le monde. Et le rire est le plus merveilleux des instruments du savoir.

Lieu : Vestiaire des avocats, Palais de justice

Heure : 20h00

Prix :

- Membres de la Conférence : 10 €
- Non-membres de la Conférence : 15 €



INITIATION AU YOGA

8 novembre 2017

Mens sana in corpore sano : la Conférence vous propose une initiation d'une heure au yoga en compagnie de deux professionnels aguerris !

Lieu : encore à définir

Heure : 19h30

Prix :

- Membres de la Conférence : 5 €
- Non-membres de la Conférence : 10 €



PLA – BRASSENS ET NOUS

14 novembre 2017

Selon la formule consacrée du confrère qui en est à l'origine, Maître **Didier Leick**, avocat au barreau de Paris, cette expérience « ne ressemble à rien ». Elle n'est pas un discours. Elle n'est pas une plaidoirie. Elle n'est pas un tour de chant. A défaut d'autre mot, baptisons-la « conférence musicale ».

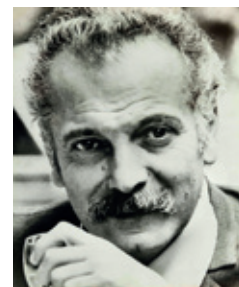
Accompagné, au chant, de Messieurs **Arthur Le Forestier** et **Bruno Guglielmi**, Me Leick tentera de convaincre, lors de cette soirée exclusive, l'assemblée que Georges Brassens n'était pas chanteur, poète, compositeur ou chanteur mais, en réalité, avocat.

Lieu : Vestiaire des avocats, Palais de justice

Heure : 20h00

Prix :

- Membres de la Conférence : 10 €
- Non-membres de la Conférence : 15 €



Inscriptions : toutes les inscriptions sont à effectuer via le site cjbb.eventbrite.fr

PETIT WEEK-END à l'embouchure de la **MEUSE** et du **RHIN**



Il y a le port d'Amsterdam et les gratte-ciel de Manhattan ; il y a la gastronomie française, le *street art* berlinois et les collections du Louvre et du British Museum ; il y a les boutiques de Milan et l'art de vivre scandinave... et tout ça se trouve réuni au sein d'une même ville, un trésor caché à moins de 150 kilomètres de Bruxelles : Rotterdam !

Cette année, c'est donc dans le plus grand port d'Europe, régulièrement classé comme l'une des villes les plus agréables du monde, que nous vous emmènerons pour le traditionnel week-end de détente, du vendredi 29 septembre au dimanche 1er octobre.

Ville moderne, agréable, pleine de surprises, Rotterdam vous séduira par son côté cosmopolite, ses bars et restaurants, ses rues commerçantes, son port omniprésent et, surtout, ses chefs-d'œuvre de l'architecture moderne que l'on trouve à chaque coin de rue.

Nous logerons à l'hôtel Inntel Rotterdam Centre (4*) ou au Mainport Design Hotel (5*), situés à deux pas du port, face à la *Nieuwe Maas*.



Au programme :

Vendredi 29/09 :

à partir de 17h30 : accueil à l'hôtel, verre de l'amitié et bitterballen
vers 20h00 : dîner asiatique

Samedi 30/09 :

9h00 : petit déjeuner à l'hôtel
10h00 : découverte architecturale de Rotterdam, se terminant sous les célèbres *kubus huizen* de Piet Blom
12h30 : dîner libre dans les échoppes du marché couvert de Rotterdam
14h00 : balade à vélo dans les faubourgs de Rotterdam
visite du musée Boijmans Van Beuningen
visite de la Witte de With Center for Contemporary Art
initiation au kitesurf (supplément à prévoir)
19h00 : dîner gastronomique

Dimanche 1/10 :

9h30 : croissants et café
10h00 : visite du port en bateau
12h30 : brunch

Prix

- Stagiaires membres (chambre partagée à 3 ou à 4) : 175 €
- Avocat membre < 10 ans et conjoint (Hôtel ****) : 260 €
- Avocat membre > 10 ans et conjoint (Hôtel ****) : 280 €
- Non-membres : 300 €
- Enfants et single : nous contacter
- Supplément « luxe » (Hôtel ****) : 60 €
- Supplément « transport en train » : 60 €



Inscriptions : toutes les inscriptions sont à effectuer via le site cjobb.eventbrite.fr

VOYAGE EN AFRIQUE DU SUD

La RÉGION du CAP

Cette année, le jeune barreau renoue avec la tradition des voyages lointains en vous emmenant dans la région du Cap, en Afrique du Sud, du 4 au 13 avril 2018.

Le voyage vous offrira culture, nature et farniente.

Nous commencerons par une balade gastronomico-oenologique dans la région de Stellenbosch, qui abrite l'un des vignobles les plus renommés de la planète.

Après une excursion sur la côte à la recherche des baleines et des grands requins blancs, nous gagnerons la ville du Cap.

Sur place, nous grimperons (en téléphérique) en haut de la montagne de la Table, nous visiterons Robben Island, l'île où Nelson Mandela fut enfermé pendant plus de 25 ans, nous nous baladerons dans les rues de la vieille ville qui ont su conserver leur style colonial inimitable, sans oublier une excursion jusqu'au légendaire Cap de Bonne-Espérance.

Nous logerons dans l'un des quartiers les plus modernes de la ville : la Marina, où nous pourrons aller et venir en toute sécurité, de jour comme de nuit.

Les amateurs de nature ne seront pas en reste : une excursion optionnelle d'un jour sera prévue dans une réserve située à proximité du Cap et nous ne manquerons pas de rendre visite aux manchots de la péninsule.

Finalement, pour ceux qui ont un peu de temps, le voyage pourra se prolonger jusqu'en Zambie, aux chutes Victoria, pour trois jours au cœur de la savane africaine.

Pour en savoir plus, rendez-vous le mardi 26 septembre à 19h30 au vestiaire des avocats pour une soirée africaine qui vous réservera quelques surprises !



ENTREPRENDRE AVEC LES ENTREPRENEURS

**Partena Professional souhaite
aider et encourager les
entrepreneurs à entreprendre
avec succès.**

QUE PROPOSONS-NOUS CONCRÈTEMENT ?

- Des **conseils pratiques** pour les entrepreneurs qui souhaitent se lancer
- Une optimisation du **statut social de l'indépendant** afin d'atteindre un niveau comparable à celui de l'employé
- Une aide pour **maximaliser la rentabilité de la gestion du personnel**

Numéro d'affiliation :
23.656*



ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

Demandez un rendez-vous via **02 549 36 46** | sales@partena.be
www.partena-professional.be

*Pour toute nouvelle affiliation auprès de Partena Professional, nous vous invitons à mentionner ce numéro d'affiliation afin de bénéficier des avantages proposés par notre partenaire.

2 AVOCATS 1 RESTO



par Charlotte Jacobs et Mikel Goldrajch

Le Chapeau blanc

Cette rubrique a pour gourmande ambition de vous faire (re)découvrir certaines tables mettant à l'honneur la cuisine bruxelloise.

Alors que nous nous étions fixés rendez-vous chez Friture René, table bruxelloise réputée (place de la Résistance à Anderlecht), nos plans ont été modifiés face à la devanture fermée (Google n'est pas toujours à jour...).

Sur le conseil des riverains, nous nous sommes rendus à la brasserie Le Chapeau blanc...

Situation

M. : Aux abords de la place de la Vaillance, dans un quartier authentique, l'établissement vous accueille dans une ambiance art déco aux boiseries chaleureuses et aux murs ornés de carreaux de Delft.

C. : En voiture, dans notre capitale toujours en travaux, s'y rendre prend du temps, sans compter le temps mis pour se garer... Mais le détour en vaut la peine, car comme le rappelle la devise au-dessus du bar, « *Le Chapeau blanc, c'est différent !* »

Service

C. : Très bon service. Serveurs attentifs, de bon conseil. Ils racontent, avec un accent à couper au couteau (à steak), l'histoire de l'établissement et de son décor insolite (énorme maquette de bateau suspendue, tête de sanglier, noms de plats gravés sur les miroirs...).

M. : Dès la première minute, l'accueil chaleureux des serveurs met la clientèle à l'aise. Ces derniers vous expliquent attentivement la carte et ce que vous allez boire. Et ils n'hésitent pas à partager avec les clients des anecdotes qui ont forgé l'identité des lieux.

Repas

M. : Le menu met à l'honneur les spécialités belges : américain haché à la commande, pied de cochon pané sauce gribiche, plateau d'écailler ou moules, andouillette à la moutarde de Gand ou à l'ail... La carte précise que « *les frites sont faites avec de vraies patates !* » Au-delà des classiques de la belgitude, un tableau de suggestions imaginatives reflète les opportunités du marché. Pour le prix imbattable de 12,50 €, le lunch du jour comprend une entrée, un plat et un café.

C. : Dans ce très large choix de plats typiquement belges (du steak-frites national au poulet fermier compote en passant par les abats provenant des abattoirs du coin), je me suis laissée tenter en entrée par un (copieux) os à moelle persillé et, en plat, par un steak (saignant) frites (faites avec de vraies patates !) sauce archiduc. La carte propose un large choix de desserts. La cuisine est gourmande, authentique et à ce point généreuse qu'il est recommandé (comme nous) de se limiter à deux services.

Conclusion

Excellent point de chute pour les confrères qui, sur le temps de midi (la justice de paix d'Anderlecht est située à deux pas) ou par soir de match (le stade Constant Vanden Stock est à trois pas), désirent sentir battre le cœur d'Anderlecht dans les meilleures conditions gourmandes.



Le Chapeau blanc
rue Wayez 200, à 1070 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2/520.02.02
info@lechapeaublanc.be
www.lechapeaublanc.be



Le Chapeau Blanc

Ouvert

Toute l'année y compris dimanche et jours fériés
Cuisine non-stop
De 12h00 à 15h00 et de 18h30 à 22h30 (du lundi au vendredi)
et jusque 23h00 le samedi
Possibilité de prolongation

BRUSSELS IS A PLAIZIER



par
Cavit Yurt

Né à l'hôpital César de Paepe, à un jet de pierre du Manneken Pis, je suis Bruxellois depuis toujours. C'est mon identité première, au-delà des racines que révèlent mes prénom et nom, au-delà des branches qu'a façonnées mon éducation. J'aime à leur façon Paris, Londres ou New York, mais Bruxelles a ce quelque chose qui manque partout ailleurs : la juxtaposition humble et décalée de tout et n'importe quoi.

En 33 ans, j'ai pu l'arpenter, cette Bruxelles, dans tous les sens. De ses tables étoilées au Nord à ses arbres enracinés au Sud, en passant par ses terrasses en bord d'étang et en courant dans tous ses parcs, c'est une ville qui a tout pour plaire, où il fait bon vivre. Avocat, j'en ai découvert ses prisons et ses asiles, ses justices de paix et ses hautes cours, ses commissariats et ses restaurants inattendus.

Le périodique de la Conférence tentera, d'une manière ou d'une autre, de mettre en valeur la ville dont nous sommes le jeune barreau. Dînons, comme l'ont fait Charlotte et Mikel, à des tables qui

perpétuent les saveurs uniques de la cuisine bruxelloise. Sortons, comme aux soirs de fête, sur ses places qui proposent des bières que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Vivons-y, dans cette ville, avec le regard d'un Brel, d'un Hugo ou d'un Magritte, génies qui ont pu chacun y déceler le signe de quelque chose de différent, d'une qualité supérieure et étrange à la fois.

Avocats, nous en occupons l'un de ses grandioses palais. Car, que sa coupole soit gracieusement nettoyée par les nuages ou violemment lavée par une autopompe d'infortune, qu'on puisse y circuler ou non, où qu'on tourne le regard dans cette ville sans panorama, le palais de justice de Bruxelles est là, plus antique que le palais royal, plus plongé dans la vraie vie que le palais de la Nation. Que la ruine mal cachée par des échafaudages sans âge ne nous fasse pas perdre de vue l'heur d'avoir pour lieu de travail un palais tout droit sorti d'une Antiquité fantasmée, sauce boma, frites à part. À Bruxelles, tout semble possible. Ou comme l'énonce joliment une exposition au Bozar, *Brussel is een plaizier*.



Calendrier en bref



Infos légales

La Conférence est éditée par l'ASBL Conférence du jeune barreau dont le siège social est établi place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0409.298.626. www.cjbb.be

Éditeur responsable

François Viseur
avenue Louise, 140
1050 Bruxelles
T 02/319 01 02
F 02/319 01 10
f.viseur@earthavocats.com

Rédacteur en chef

Cavit Yurt
rue Royale Sainte-Marie, 12
1030 Bruxelles
T 02/808 12 10
F 02/791 55 59
c.yurt@avocat.be

Contact pour les annonceurs

Panagiota Baloji
rue de Stassart, 99
1050 Bruxelles
T 02/318 25 60
F 02/318 66 07
panagiota.baloji@live.be

Graphisme,
lay-out, coordination
et corrections :
Wolters Kluwer



14 SEPTEMBRE

MDF

Loi relative au travail faisable et maniable (ou loi Peeters)

14 SEPTEMBRE

Expo

Save | Change the City + Corporate Arcadia

19 SEPTEMBRE

PLA

'Ndrangheta : l'impitoyable histoire de la mafia calabraise

22 SEPTEMBRE

Soirée aux Jeux d'Hiver

26 SEPTEMBRE

Soirée sud-africaine

Présentation du grand voyage en Afrique du Sud

28 SEPTEMBRE

MDF

Questions choisies en droit de l'environnement

29 SEPTEMBRE – 1^{ER} OCTOBRE

Petit week-end de détente

Rotterdam

9 OCTOBRE

MDF

Les marchés publics de services juridiques après la réforme du 30 juin 2017

10 OCTOBRE

Ciné-club

La vie de David Gale

12 OCTOBRE

MDF

La réforme du droit des successions et des libéralités

17 OCTOBRE

Colloque

La réforme du droit de l'insolvabilité et ses conséquences

19 OCTOBRE

Colloque

La déontologie en pratique : questions choisies

21 OCTOBRE

Place aux enfants

23 OCTOBRE

MDF

Le point sur les abus de marché

24 OCTOBRE

PLA

Comment (re)lire les classiques ?

26 OCTOBRE

MDF

Les assurances obligatoires en droit de la construction

6 NOVEMBRE

MDF

La détention préventive

8 NOVEMBRE

Sport

Initiation au yoga

9 NOVEMBRE

MDF

La fiscalité du divorce

14 NOVEMBRE

PLA

Brassens et nous

Cotisations

Le paiement de la cotisation au jeune barreau de Bruxelles permet de participer à prix réduits à la plupart de ses activités. En outre, seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux prix organisés par la Conférence du jeune barreau et aux élections en fin d'année judiciaire. Pour l'année judiciaire 2017 -2018, les cotisations sont les suivantes :

Membre effectif :

- Avocat stagiaire : 20 €
- Avocat inscrit au tableau depuis mois de 10 ans : 50 €
- Avocat inscrit au tableau depuis 10 ans et plus : 75 €
- Avocat honoraire : 50 €

Membre adhérent :

- Conjoint non-avocat d'avocat stagiaire : 20 €
 - Conjoint non-avocat d'avocat inscrit au tableau : 50 €
 - Membre sympathisant : 50 €
- La cotisation est à verser au compte BE68 6300 2151 2134 (BIC BBRUBEBB) de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles en mentionnant le nom de l'inscrit et son adresse e-mail.



Pour être un virtuose
des conclusions,
un maestro des conseils.



Jura : composer votre partition juridique, au moyen de simples copier-coller .

Jura vous offre un large répertoire juridique, où vous pouvez piocher pour composer vos conclusions ou conseils. Il vous suffit de copier-coller les pièces qui vous intéressent dans vos dossiers personnels. Et vos documents disposent d'un lien vers la source, pour faciliter votre travail. Tout est donc mis en œuvre pour que celui-ci se déroule sans fausses notes !

En savoir plus sur Jura ? Surfez sur wkbe.be/jura-fr

jura@wolterskluwer.com ■ 015 78 76 00